

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
du Conseil Municipal du 22 juin 2024**

L'an 2024, le 22 juin à 9h30 s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Président.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CHAUMONT, MAILHÉ, PIGNATIELLO et ZANI
Messieurs BERLAND, CARDAIRE, LAGARDE, RENÉ et RITZ.

Procurations : M. MORETTE donne pouvoir à Mme CHAUMONT, M. SCHANG donne pouvoir à M. RENÉ, M. THISSE donne pouvoir à M. BERLAND et M. VANTINI donne pouvoir à M. RITZ.

Etaient excusés : Mesdames AUBAILLY, CABRAL et KOUCHA
Messieurs MARÇON, MORETTE, THISSE, SCHANG et VANTINI

Secrétaire de séance : Mme PIGNATIELLO

10 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.
Madame PIGNATIELLO Laure est désignée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le PV de la dernière réunion du 13/05/2024.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13/05/2024.
- CHARGE le Maire de procéder à sa publication sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Subventions aux associations 2024

Un groupe de travail composé d'élus du conseil municipal s'est réuni pour étudier les demandes de subventions reçues en mairie. Le résultat de ce travail est soumis à l'approbation du conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tableau des subventions figurant ci-dessous, soit un montant total de 7 350 €

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

M.J.C de LABRY	1 250 €
Société de Tir du Jarnisy	1 250 €
Les Maquettistes de Lorraine.....	500 €
ACCA (société de chasse)	200 €
Les Labry's Kids.....	1 250 €
Macadam Vap's	500 €
Motiv'Run.....	500 €
Labry en Fête	1 250 €
Les Vieilles Anglaises	200 €

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

Souvenir français	50 €
1 rose, 1 espoir	50 €
Don d'organe	50 €
Comité de la stèle du cimetière russe de Valleroy	50 €
L'accorderie du Jarnisy.....	50 €
Restau du cœur	50 €
Ceux de Verdun	50 €
Secours Catholique	50 €
Espoir et Vie	50 €

Un montant identique de 1 250 € est attribué aux associations qui organisent des manifestations sur la commune et qui regroupent le plus grand nombre d'adhérent.

Les élus souhaitent rappeler que les associations doivent prévoir des budgets détaillés et ne pas se reposer uniquement sur les subventions communales pour fonctionner. Il est nécessaire pour certaines associations de structurer leur fonctionnement, faute de quoi la commune ne sera plus en mesure de suivre leur projet. Il est également rappelé que les associations sont des entités indépendantes et que, si la commune peut être facilitatrice dans l'organisation de leurs manifestations (prêt de matériel notamment), elle n'a pas vocation à les co-porter.

La demande des Anciens Combattants est reportée au prochain conseil municipal dans la mesure où, M. BERLAND étant vice-président de l'association, ne peut pas prendre part au vote ce qui implique l'absence de quorum.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) Bourses scolaires 2024/2025

Madame Françoise CHAUMONT, adjointe aux affaires scolaires, propose de reconduire le dispositif d'attribution de bourses scolaires voté l'année dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'octroyer aux familles labrysiennes des bourses dans les conditions définies ci-dessous.

Pièces à déposer :

- Certificat de scolarité ou d'inscription de l'enfant
- RIB au nom des parents ou de l'enfant (études supérieures)

Elèves fréquentant un établissement d'enseignement secondaire :

AIDES	Collèges et lycées de Jarny	Lycées extérieurs (par manque d'option) + <i>Classes d'Apprentissage non rémunérées.</i>	Lycées extérieurs (Par choix familial)
Aide à la scolarité	65 €	165 €	95€

Elèves inscrits au baccalauréat en qualité de candidat libre :

Aide de 65 €, sous réserve d'être inscrit dans un cycle de formation.

Elèves fréquentant l'enseignement supérieur :

165 €, pour les élèves fréquentant un établissement d'enseignement supérieur (I.U.T, FAC., Ecoles supérieures) dans la limite des 5 années consécutives (sachant que le redoublement d'une année compte comme une année supplémentaire).

La date limite de dépôt des certificats est fixée au vendredi 29 novembre 2024.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) Vente de bois de chauffage 2024/2025

Monsieur Cédric CARDAIRE, conseiller délégué au bois, indique au conseil municipal que, dans le cadre de l'entretien général de la forêt communale, il sera organisé cette année encore une coupe de bois.

Il invite le conseil municipal à reconduire les modalités d'attribution des lots définis par les services de l'ONF ainsi que le tarif pratiqué l'année dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT les parcelles n°7, 13 et 14 pour la constitution des lots de la vente de bois de chauffage.
- APPROUVE les termes du règlement, annexé à la délibération.
- DECIDE d'attribuer les lots définis sous la forme de l'affouage, partage sur pied.

- DESIGNÉ M. Denis RENÉ, Mme Françoise CHAUMONT et M. Cédric CARDAIRE, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243-1 du code forestier.
- DECIDE de répartir l'affouage par feu.
- FIXE la taxe d'affouage à 10€/stère.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Participation financière à l'acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie

Monsieur CARDAIRE rappelle au conseil municipal la délibération votée le 9 juin 2023 mettant en place un dispositif de subvention aux labrysiens faisant l'acquisition d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 300L minimum. Au 1^{er} juin, une dizaine de subvention a été accordée.

Il propose au conseil municipal de reconduire le dispositif jusqu'au 30/06/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RECONDUIT le dispositif d'aide financière pour l'acquisition de cuve de récupération d'eau pluviale au bénéfice des habitants de la commune.
- APPROUVE les termes du règlement d'octroi d'aide annexé à la présente délibération.
- PRECISE que ce dispositif est mis en place jusqu'au 30/06/2025.
- PRECISE que les crédits sont déjà inscrits au budget.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Informations diverses

Conseil municipal :

Les élus présents regrettent qu'ils ne soient que 10 autour de la table, atteignant tout juste le quorum, et ce, malgré la communication de la date de réunion le 13 mai.

Animations communales :

- 25 juin : Inauguration de l'exposition du Souvenir Français en partenariat avec les écoles du territoire.
- 27 juin : Passation de commandement du 3^{ème} escadron du 3^{ème} régiment de Hussards de Metz à LABRY.
- 28 juin : Kermesse des écoles à l'école élémentaire.
- 30 juin : Festival des Vieilles Mécaniques sur le site Mahuet.
- 2 juillet : Félicitations aux futurs 6^{ème}
- 12 juillet : Fête populaire

Travaux :

- 14 nouveaux emplacements cinéraires ont été créés dans le nouveau cimetière.
- Les travaux de construction du bâtiment pour le centre de santé vont débutés dans les prochains jours.
- Le conseil départemental va procéder à la réfection de la couche de roulement des rues Morel et Roland Daret.
- Il est envisagé de végétaliser l'espace situé entre le terrain de pétanque et le city-stade à la Caserne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h00.